

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2499

16 septembre 2014

SOMMAIRE

6A Investment S.A	Constructions Schmit et Schmit S.à r.l.	.119913
Abattoir Ettelbruck S.A119912	Cosita S.à r.l.	. 119912
Alqarra Holding S.à r.l119914	Crystal Asparagus S.A	. 119909
Alvogen Lux Holdings S.à r.l119914	CVE Luxembourg S.à r.l	. 119911
Anglo American Exploration Luxembourg	Dragonera S.A	. 119915
	E.B. TRANS Informatique	. 119914
Anglo American Exploration Luxembourg	Eye 2 S.A	. 119915
119910	Fujilino Holding S.A	. 119936
Anglo American International119906	Gripfin	. 119924
Anglo American International119906	Lermita S.A	. 119908
Anglo American Luxembourg119914	Loisir & Bien Etre S.à r.l	. 119936
Anglo American Venezuela Holdings119912	Lux'Charity S.à r.l	. 119934
A.R.H. Limited119909	Luxith G.I.E.	. 119948
A.R.H. Limited	Lux Sports Marketing S.à r.l	. 119946
Art & Build s.à r.l	Marina Yachting Greater China Brands S.à	
Auxiliaire des P.M.E	r.l	
Baltray S.à r.l	Mercerie Le Fil Doré S.à.r.l	. 119952
Bascharage 33 S.A119915	M Group Investments S.A	. 119913
B&B Invest Lux 1119915	M & S Mipco S.à r.l	. 119948
B&B Invest Lux 2119915	Pagilux S.A	. 119951
B&B Invest Lux 4119911	Pharma Service S.A	. 119950
BCSP V CE Lux I S.à r.l119912	P.H.P. Eleonor s.à r.l	. 119949
BK Finance S.à r.l	responsAbility BOP Investments S.C.A.	SI-
BMS SICAV-SIF119913	CAR	. 119909
BNP Paribas Securities Services - Succur-	UPX International 2 S.à r.l	. 119906
sale de Luxembourg119907	Welzia International SICAV	. 119907
Brightstar Resources119911	Winnersh Midco S.à r.l	. 119906
Brunnsee Finance S.à r.l	Winoa Steel Co. S.A	. 119906
CACEIS Bank Luxembourg119910	Xero S.à r.l	. 119908
Cap Langues S. à r. l	YBL S.A	. 119908
Cap Sud S.A	Yermo S.A	. 119907
Carbon Holdings S.à r.l	Youelle S.A., SPF	. 119907
CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren	Youelle S.A., SPF	
S.A119909	•	



UPX International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014098804/11.

(140117623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Winnersh Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.057.

Les comptes annuels pour la période du 3 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014098835/11.

(140117641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Winoa Steel Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.444.

Les comptes annuels pour la période du 18 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098836/11.

(140117810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098944/10.

(140118137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098945/11.

(140118138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Yermo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 176.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098847/9.

(140117436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Youelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.623.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098848/9.

(140117069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Welzia International SICAV, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.127.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014098837/11.

(140116771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Auxiliaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUXILIAIRE DES P.M.E.

Référence de publication: 2014098960/10.

(140118247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.862.

- Cessation en date du 1 ^{er} juillet 2014 des fonctions de Madame Kim-Andrée POTVIN domiciliée 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg en tant que directeur adjoint de BNP Paribas Securities Services -Succursale de Luxembourg.
- Nomination en date du 1 ^{er} Juillet 2014 de Monsieur Christian KEUP domicilié 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg en tant que directeur adjoint de BNP Paribas Securities Services Succursale de Luxembourg.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Delphine du RETAIL / Frédéric PERARD

Responsable Département Affaires Juridiques / Directeur Général

Référence de publication: 2014099745/15.

(140119817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.



Xero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 95, rue de Kehlen. R.C.S. Luxembourg B 62.491.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098844/9.

(140116525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

YBL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098846/10.

(140117526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Youelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.623.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098849/9.

(140117073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

6A Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.916.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098857/9.

(140116516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27.06.2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, REMIENCE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014099272/17.

(140117967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014098883/11.

(140117909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098888/11.

(140118143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

A.R.H. Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 16.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098889/10.

(140118144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, 8-10, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.322.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099025/10.

Schieren, le 09 juillet 2014.

(140118412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Crystal Asparagus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 155.246.

Extrait de l'Assemblé Générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014

Monsieur Alexis Bourbon a démissionné de son poste d'administrateur.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099018/12.

(140118193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

La liste des mandataires au 17.06.2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caceis BANK

Monique J.E. Lodewijckx

Company Secretary Department

Référence de publication: 2014099019/12.

(140118314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Cap Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAP SUD S.A.

Référence de publication: 2014099024/10.

(140118261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Cap Langues S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 133.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP LANGUES S. à r.l.

Référence de publication: 2014099023/10.

(140118539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098943/10.

(140118140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Carbon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.938.

Die koordinierte Satzung vom 27/06/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 09/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014099009/12.

(140118233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Brightstar Resources, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.676.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Monsieur Alexandre Berenguier, avec adresse au 30A, rue de Saint-Jean, 1203 Genève, Suisse, est élue nouveau administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à 30 juin 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 juin 2014.

Référence de publication: 2014098979/13.

(140118300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Baltray S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014098967/11.

(140117934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

B&B Invest Lux 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.284.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014098965/10.

(140118160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014099052/10.

(140118077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Art & Build s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014098954/10.

(140118394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098942/11.

(140118139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Abattoir Ettelbruck S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 130.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098923/9.

(140118001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo American Venezuela Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 183.504.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098905/11.

(140118133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

BCSP V CE Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II, 38

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014098987/13.

(140118553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Cosita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2014099045/10.

(140118360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



BK Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.175.

Les Comptes annuels du 19.07.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014098996/11.

(140118242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.225.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014098999/9.

(140117924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Brunnsee Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 183.225.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099004/9.

(140117963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Constructions Schmit et Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 175.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099017/9.

(140118012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 janvier 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Stéphane BAERT de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, démissionnaire, avec effet à ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014. La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Luxembourg, le 29 janvier 214.

M GROUP INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014099284/16.

(140117552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Alqarra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.850.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 157.830.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014098899/11.

(140118150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 149.045.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2014.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2014 qu'il a été décidé:

- 1. d'accepter la démission de Monsieur Russell GEHRETT, Gérant de classe B de la Société avec effet en date du 17 juin 2014.
- 2. d'élire en tant que Gérant de classe B de la Société pour une période indéterminée Madame Simone BLANK, née le 14 février 1963 à Duisburg (Allemagne) et résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2014098902/18.

(140117672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014098946/11.

(140118135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

E.B. TRANS Informatique, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.291.

Par décision de l'associé unique en date du 27 juin 2014, a été nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature:

Monsieur Jean-David VAN MAELE, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Alte Gärtnerei 1, D-54439 Saarburg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014099080/14.

(140118443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Bascharage 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BASCHARAGE 33 S.A.

Référence de publication: 2014098984/10.

(140118565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

B&B Invest Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.208.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014098962/10.

(140118163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

B&B Invest Lux 2, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.187.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014098963/10.

(140118162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099093/10.

(140118283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Dragonera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.966.

Extrait de résolution du 09 juillet 2014

Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Mathieu CALLENS, employé, né le 13 janvier 1988 à B-Anderlecht et demeurant à 17, rue Laduno à L-9147 Erpeldange au poste d'administrateur-délégué, avec un mandat de 5 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019. La société sera engagée par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2014099074/14.

(140117754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.



Marina Yachting Greater China Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.400,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue de Dahlias. R.C.S. Luxembourg B 188.453.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Spring Holdings S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg with RCS number B181.225 and whose registered office is at 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500), Hereby represented by Mr. Christophe Cahuzac, residing professionally in 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal on 12 th June, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (societe à responsabilite limitee), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There exist a private limited liability company ("societe à responsabilite limitee') under the name of Marina Yachting Greater China Brands S.à r.l. which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles").
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and development of all kinds of intellectual property rights such as, but without limitation, patents, copyrights, trademarks, designs, and domain names.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by the Board of Managers (as defined below) respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of Law.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at seventeen thousand four hundred Euro (\leq 17,400.-) represented by seventeen thousand four hundred (17,400.-) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one euro (\leq 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of Plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 of the Law.



Art. 6. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers") composed of at least three (3) managers divided into three (3) categories, respectively denominated "Category A Managers", "Category B Managers" and "Category C Managers". The manager(s) need not be shareholder(s). The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

In dealing with third parties as well as in justice, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

The Board of Managers may sub delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager, one Category B Manager, and one Category C Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may also choose a secretary who need not be a manager or a shareholder and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may appoint and be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may be appointed by another manager or managers to represent one or more managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager, one Category B Manager and one Category C Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require the simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager, one Category B Manager and one Category C Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or in accordance with the convening rules described in these Articles.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. Such approval may be documented in a single or in several separate documents having the same content and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient fund are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by the carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.



Art. 7. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided that such contract or transactions relate to current operations entered into under normal market conditions. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business, provided that such contract or transactions relate to current operations entered into under normal market conditions.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 8. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

- **Art. 9.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1 th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.
- **Art. 10.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.
 - Art. 11. The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.
- **Art. 12.** Each year the Board of Managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

Every year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 14. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.



Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number	% of share	Paid-up
	of shares	capital	Capital
Spring Holdings S.à r.l.	17, 4 00	100%	17, 4 00
TOTAL	17,400	100%	17,400

All shares have been fully (100%) paid by a contribution in kind consisting of the entire portfolio of Trademarks that retail is taken on the attached list.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a valuation report signed by a professional third party,
- a contribution declaration of Spring Holdings S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed assets;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the assets and made on 30 th June 2014 and concluding as follows:

"In view of the above the Board of Managers believes that the value of the Trademarks being contributed by Spring Holdings S.à r.l. to the Company amounts to one hundred seventy-four thousand Euros (€ 174,000.-) which is at least equal to the subscription price of the seventeen thousand four hundred (17,400) shares to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Trademarks, the balance between the value of the contributed Trademarks and the aggregate value of the shares issued in exchange thereto, amounting to one hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (€ 156,600,-), being allocated to the share premium account of the Company."

Effective implementation of the contribution

Spring Holdings Sarl., through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets to be contributed or part of them be transferred to it;
 - the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
 - the contribution of the assets is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

Manager'(s') intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Christophe Cahuzac, prenamed, who require the notary to act as follows:

The managers acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-

Resolutions of the shareholder's meeting

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Category A Manager:

- Mrs. Mandira Khaitan, company director, born on 13 December 1966, in New Dehli (India), with personal address at 10 Abingdon Road, Cumnor, Oxford, OX2 9QN, United Kingdom.



Category B Manager:

- Mr. Marek Domagala, company director, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category C Manager:

- Mr. Christophe Cahuzac, company director, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgium), with professional address at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

Spring Holdings S.à r.l., une société constituée et existante en vertu des lois de Luxembourg enregistrée sous le numéro RCS B181.225, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, dont le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500 €),

Ici représentée par Monsieur Christophe Cahuzac, résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresse acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée Marina Yachting Greater China Brands S.à r.l. régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifié (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts").
- **Art. 2.** L'objet social de la Société est l'acquisition et le développement de toutes sortes de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur, noms de domaines et les licences.

La société aura aussi pour objet la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limite à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut également emprunter sous toute manière ou forme sauf par voie d'offre publique.

La Société peut accorder toute assistance (par prêt ou non) a des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré à toute adresse de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associes délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à dix-sept mille quatre cents euros (€ 17.400.-) représenté par dix-sept mille quatre cents (17.400) parts sociales (ci-après les «Parts sociales") d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.



La société peut racheter ses propres actions dans les limites accordées par la Loi et les Statuts

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associes conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 de la Loi.

Art. 6. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérances"), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en trois (3) catégories nommées respectivement «Gérant de Catégorie A», «Gérant de Catégorie B» et «Gérant de Catégorie C». Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associe(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La société peut être administrée par un gérant unique (le "Gérant Unique"), qui assume alors tous les droits et obligations du Conseil de Gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associes relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C.

Le Conseil de Gérance peut déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs s mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilité et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Si le président ne peut être présent, son remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de Gérance peut aussi designer un secrétaire, gérant ou non, qui sera charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associes.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par des (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibéré si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex; téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (245) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir dûment été informé de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. si l'associé unique ou l'assemblée générale des associes a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou en accord avec les règles de convocation décrites dans les statuts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conference call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée



comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise a une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents sépares et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la loi ou des Statuts.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 7. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondes de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associe, fonde de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fonde de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associe, fonde de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fonde de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fonde de pouvoirs seront portes à la connaissance des associes lors de la prochaine assemblée générale des associes.

Art. 8. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1 ^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

- Art. 10. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les comptes de la société seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi.
 - Art. 11. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nomme à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitue conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribue aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

es statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:				
Souscripteur	Nombre	% de capital	Capital	
	de parts	social	libéré	
	sociales			
Spring Holdings S.à r.l	17. 4 00	100%	17.400 €	
TOTAL	17. 4 00	100%	17.400 €	

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par un apport en nature consistant en l'entièreté d'un portefeuille de marques dont le détail est repris sur la liste ci-annexée.

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- Un rapport d'évaluation signé par un professionnel externe;
- Une déclaration d'apport de Spring Holdings S.à r.l., prénommée, attestant qu'il est le propriétaire sans restriction des actifs apportés;
- Une déclaration des gérants de la Société, acceptant l'évaluation des actifs datée du 30 juin 2014 et concluant comme suit:

"Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur des marques étant apportées par Spring Holdings S.à r.l. à la Société s'élève à cent soixante-quatorze mille euros (€ 174.000 -) qui est au moins égal au prix de souscription des dix-sept mille quatre cents (17.400) parts à être émises par la Société en échange de l'apport des marques, le solde entre la valeur des marques apportées et la valeur totale des parts émises en échange de celui-ci, d'un montant de cent cinquante-six mille six cents euros (156.600 €), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société ".

Mise en oeuvre effective de l'apport

Spring Holdings S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- Il est le propriétaire sans restriction des actifs apportés, qui sont librement cessibles et ne sont pas soumis à aucune sorte de droit de préemption ou une option d'achat en vertu de laquelle une tierce partie pourrait demander que les actifs constituant l'apport ou une partie d'entre eux seront transférés;
 - Les actifs destinés à être apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
 - L'apport des actifs est effectif à la date de ce jour sans qualifications;
- Toutes les formalités requises sont en cours afin d'effectuer et de formaliser le transfert ainsi que le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.

Intervention des Gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, dûment représentés par Christophe Cahuzac, prénommé, qui demande au notaire d'acter comme suit:

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de cet apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800.-



Résolutions de l'assemblée générale des associés

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Mme. Mandira Khaitan, Administrateur, née le 13 Décembre 1966, à New Dehli (India), résidant à 10 Abingdon Road, Cumnor, Oxford, OX2 9QN, United Kingdom.

Gérant de catégorie B:

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;

Gérant de catégorie C:

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Ouche de Luxembourg;
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. CAHUZAC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31226. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099287/460.

(140118804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Gripfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.394.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of July.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Manuel Roumain, born in Haute-Ajoie, Switzerland on 21 August 1965, professionally residing at 9, Chemin de Monthoux, 1291 Commugny, Switzerland,

here represented by Me Philippe Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on June 26, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "GRIPFIN" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.



- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
 - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.



C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.
- **Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.
 - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Any reference made hereinafter to the "manager(s)" shall be construed as a reference to any and each of the class A manager(s) and the class B manager(s), depending of the context and as applicable.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

- 15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.
- 15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.



Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager irrespective of the class to which he/she belongs, as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
 - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.



20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.
 - 22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

- 23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.
- 23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the share-holders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.
- 24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Mr Manuel Roumain, aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).



Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Mr Manuel Roumain, born in Haute-Ajoie, Switzerland, on 21 August 1965, professionally residing at 9, Chemin de Monthoux, 1291 Commugny, Switzerland, as class A manager of the Company;
- (ii) Ms Véronique Marty, born in Nancy (France) on 30 March 1977, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager of the Company; and
- (iii) Ms Laetitia Antoine, born in Woippy (France) on 30 March 1973, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Manuel Roumain, né à Haute-Ajoie le 21 août 1965, résidant professionnellement à 9, Chemin de Monthoux, 1291 Commugny, Suisse,

dûment représenté par Maître Philippe Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 juin 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GRIPFIN» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.



Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.



Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé au moins d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Toute référence faite ci-après au(x) «gérant(s)» doit être lue comme une référence à chacun de et tout gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, en fonction du contexte et le cas échéant.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.



Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant, quelque soit sa catégorie, comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres, y inclus un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance avec la voix d'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1 ^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.



Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Monsieur Manuel Roumain, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:
- (i) Monsieur Manuel Roumain, né à Haute-Ajoie le 21 août 1965, résidant professionnellement à 9, Chemin de Monthoux, 1291 Commugny, Suisse, en tant que gérant de catégorie A;



- (ii) Madame Véronique Marty, née à Nancy (France) le 30 mars 1977, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et
- (iii) Madame Laetitia Antoine, née à Woippy (France) le 30 mars 1973, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2014. REM/2014/1453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099173/526.

(140117711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Lux'Charity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 21, rue Giselbert. R.C.S. Luxembourg B 188.447.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE. LE QUATRE JUILLET

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame NONNENMACHER Sophie, gérant patrimonial, née le 27 mars 1981 à Villerupt, France, demeurant à 12, rue Nicolas Mameranus, L-2117 Luxembourg.

Laquelle comparante, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Lux'Charity S.à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet le commerce on-line des biens de luxe nouveaux ou de seconde main, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.



- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Madame NON-NENMACHER Sophie, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000.



Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Madame NONNENMACHER Sophie, gérant patrimonial, demeurant à 12, rue Nicolas Mameranus, L-2117 Luxembourg

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Elle pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 21, rue Giselbert à L-1627 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NONNENMACHER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2014. Relation: RED/2014/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014099252/104.

(140118712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

L.B.E. S.à r.l., Loisir & Bien Etre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.772.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099276/9.

(140118112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Fujilino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 188.445.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth of June

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

UZOA S.A., a Société Anonyme, duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 98184,

duly represented by Olivier Wibratte professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg by virtue of a proxy given privately to him.

(the "Appearing Party")

The aforesaid proxy, initialled ne varietur by the representative of appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declared to establish (the "Company").



Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

- 1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").
 - 1.2 The Company exists under the name of "FUJILINO HOLDING S.A.".

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.
- **3. Object.** The purpose of the Company is the holding of participating interests in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation or any other means, thus including the acquisition, management and development of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, the granting to undertakings with which it is interested/connected, of any assistance, loans, advances or guarantees, any activity and any transactions whatsoever relating directly or indirectly to its object. It may participate in the creation, development, management and control of any company or business.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital.

- 5.1 The subscribed capital is set at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-), divided into one million five hundred thousand (1,500,000) registered shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
 - 5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders.
- 5.3. In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation of the Company at fifteen million euros (EUR 15,000,000.-) divided into fifteen million (15,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Board of Directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by renunciation to claims or conversion of convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner; and
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law and the terms and conditions of the subscription of the new shares;

This authorization is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the incorporation deed dated 30 June 2014 in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and may be renewed by the general meeting of the shareholders.

Following each increase of the share capital realized pursuant to this article 5.3, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase and such modification will be recorded within a month in authentic form in front of a notary by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.



- **6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.
- **7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

- 8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

- 9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least six (6) members (each a "Director"), who need not be shareholders.
- 9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least five (5) Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.
- 9.3 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the "Category A Directors") or category B Directors (the "Category B Directors").
- 9.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for a period of six (6) years starting from the date of his appointment.
- 9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

- 10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected pro tempore for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of board members is present or represented by proxies.
- 10.4 A quorum of the Board of Directors requires the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least three (3) Category A Directors and one (1) Category B Director are present.
- 10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast, it being understood that no decision can be validly taken without the approval of at least one (1) category A Director present at the meeting. The Chairman has a casting vote.
- 10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, and such Director shall be deemed to be present and is authorised to express the respective vote by video or by telephone.
- 10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature executed on the aforesaid resolutions.
- 10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.



10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors amongst them at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

- 12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

- 13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.
- 13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of three (3) Category A Directors and one (1) Category B Director. Notwithstanding, the Board may authorize that the Company be bound in certain circumstances by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by resolutions of the Board of Directors defining the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more Statutory Auditors (Commissaire aux Comptes) appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

- 15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.
- 15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.
- 15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- **16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the fifteenth (15 th) day of the month of June at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.



- **17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.
- **18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

- 19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

- 20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
 - 20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014. The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, UZOA S.A. has subscribed all the one million five hundred thousand (1,500,000) shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1.500.000,-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the company is established at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- 2. The number of Directors has been set to six (6) composed of three (3) Directors of Category A and three (3) Directors of Category B, appointed for a renewable period of six (6) years, their mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:



Directors of Category A:

- a) Mr Stéphane MENDRAS, born on 30 May 1976 in Mont Saint Aignan (France), residing at Résidence Lac d'Argent, 6 Chemin des Champs, F-74290, Veyrier-du-Lac, France;
- b) Mr Gilles BOS, born on 8 December 1964, in Paris XIII (France), residing at Chemin de la Colline 35, CH-1213 Petit-Lancy (Switzerland); and,
- c) Mrs Silvia Elisabeth SCHERER, born on 18 November 1965 in Heidenheim an der Brenz (Germany), residing at Chemin de la Colline 35, CH-1213 Petit-Lancy (Switzerland).

Directors of Category B:

- a) Mrs Catherine ROUX-SEVELLE, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- b) Mr Olivier WIBRATTE, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and,
- c) Mr Anthony GRACA, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- 3. H.R.T. Révision S.A., a Société Anonyme duly incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, registered with the Registre de Commmerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 51238, has been appointed as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years; its mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente juin

Par devant Maître JOSEPH ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

UZOA S.A., une Société Anonyme, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98184 (la «Partie Comparante»)

représentée par Olivier Wibratte, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lui-délivrée.

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant selon la dite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I er - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

- 1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société adopte la dénomination «FUJILINO HOLDING S.A.».

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert,



conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,-) divisé en un million cinq cents mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
 - 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des actionnaires.
- 5.3 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).
 - Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:
- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;
- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte de constitution daté du 30 juin 2014 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article

- 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.
- **6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

- 8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Ravisseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

- 9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.
- 9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des



actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins cinq (5) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

- 9.3 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés de Administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou Administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).
- 9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.
- Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
- 9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

- 10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins trois (3) Administrateurs de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.
- 10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins trois (3) Administrateur de Catégorie A présents au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.
- 10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.
- 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.



12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

- 13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- 13.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe de trois (3) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

14. Commissaire aux comptes.

- 14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes nommés par l'assemblée générale.
- 14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

- 15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
- 15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.
- 15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- **16.** Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le quinzième (15 ème) jour du mois de juin à 10 heures.
 - Si ce jour est un jour férié légale, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
- **18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.



19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

- 20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

- 21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.
- 21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, UZOA S.A. déclare souscrire les un million cinq cent mille (1.500.000) actions, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- 2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à six (6) dont trois (3) Administrateurs de Catégorie A et trois (3) Administrateurs de Catégorie B, nommés pour une période de six (6) ans renouvelable, leur mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemble Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020:

Administrateurs de Catégorie A:

- a) Monsieur Stéphane MENDRAS, né le 30 mai 1976 à Mont Saint Aignan (France), demeurant résidence Lac d'Argent, 6 Chemin des Champs, F-74290, Veyrier-du-Lac, France;
- b) Monsieur Gilles BOS, né le 8 décembre 1964, à Paris XIII (France), demeurant Chemin de la Colline 35, CH-1213 Petit-Lancy (Suisse); et
- c) Madame Silvia Elisabeth SCHERER, née le 18 novembre 1965 à Heidenheim an der Brenz (Allemagne), demeurant Chemin de la Colline 35, CH-1213 Petit-Lancy (Suisse).

Administrateurs de Catégorie B:



- a) Madame Catherine ROUX-SEVELLE, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- d) Monsieur Olivier WIBRATTE, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,
 - e) Monsieur Anthony GRACA, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- 3. H.R.T. Révision S.A., une Société Anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51238 est nommée Commissaire aux Comptes pour une une période de six (6) ans renouvelable, son mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemble Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: O. WIBRATTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1 ^{er} juillet 2014. Relation: LAC/2014/30247. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014099145/526.

(140118767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Lux Sports Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 184.211.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen,

on the second day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in her capacity as special proxy holder of:

Mr Robert SCHLAFER, Bank Manager, born in Dalstorp (Sweden), on 15 July 1980, residing at 74, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

pursuant to a proxy under private seal given in Luxembourg, on 26 June 2014,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same person declared and requested the notary to act:

I.- That the company "LUX SPORTS MARKETING S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 184 211 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 January 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 03 April 2014, under number 858 and page 41138.

The Articles of Association of said Company were never amended since.

- II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares having each a par value of ONE EURO (1.- EUR) all fully paid up in cash.
 - III.- That the principal has become successively sole owner of all the shares of said Company.
- IV.- That the principal, being as such sole partner of the Company "LUX SPORTS MARKETING S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.
- V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.
- VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved



Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

- VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.
 - IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Robert SCHLAFER, Directeur de Banque, né à Dalstorp (Suède), le 15 avril 1980, demeurant au 74, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 26 juin 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «LUX SPORTS MARKETING S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 184 211, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 28 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 avril 2014, sous le numéro 858 et page 41138.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

- II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales, chaque part ayant une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.
 - III.- Que le mandant est devenu successivement seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.
- IV.- Que le mandant, étant ainsi devenu le seul associé de la société «LUX SPORTS MARKETING, S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.
 - V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
 - IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9327. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014099282/96.

(140118454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Luxith G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg C 102.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 30 juin 2014

- La nouvelle composition du Conseil de Gérance est approuvée.

	Etablissement	Gérant	Mandat	
FHL	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois	Marc Hastert	20/12/2012	20/12/2016
CHEM	Centre Hospitalier Emile Mayrisch	Daniel Cardao	20/12/2012	20/12/2016
CHL	Centre Hospitalier de Luxembourg	Jean-Paul Freichel	20/12/2012	20/12/2016
CHNP	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Marc Wilmart	30/06/2014	30/06/2018
CHdN	Centre Hospitalier du Nord	Tom Hemmen	15/10/2013	15/10/2017
FFE	Fondation François Elisabeth (Hôpital Kirchberg et Clinique Sainte-Marie)	Christian Oberlé	20/12/2012	20/12/2016
CBK	Clinique Bohler SA			
Zitha	ZithaKlinik S.A.	Jacques Federspiel	20/12/2012	20/12/2016
CNRFR	Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation	Patrick Reinert	20/12/2012	20/12/2016
CFB	Centre François Baclesse	Gilles Sommerhalter	20/12/2012	20/12/2016
HIS	Hôpital Intercommunal de Steinfort	Luc Gindt	20/12/2012	20/12/2016
INCCI	Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle	André Putz	20/12/2012	20/12/2016

Le nouveau gérant pour le CHNP est Marc Wilmart domicilié au 17, avenue des Alliés L-9080 Luxembourg. Il remplace Frank Gansen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014099283/33.

(140117976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

M & S Mipco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.807.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique prise en date du 27 juin 2014 2014, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stephen Campbell Wiseman, né le 23 avril 1960, à Lennoxtown (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Stephen Bruce Secker, né le 20 juin 1968, à Glossop (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Shane Alan Paull, né le 22 septembre 1977, à Poole (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- Mme Paula Carole Jordan, née le 16 août 1959, à Nantwich (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;



- M. Paul Woodward Hopkinson, né le 11 mai 1967, à Birkenhead (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Nigel James Sibley, né le 27 septembre 1962, à Hoddesdon (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Michael John Jennings, né le 29 juin 1947, à Birmingham (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- Mme Kim Elizabeth Caldwell, née le 27 janvier 1972, à Stoke-on-Trent, (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. John Michael Tonkiss, né le 7 janvier 1968, à Birmingham (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Gary Neil Day, né le 26 septembre 1958, à Bournemouth (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Darren William Humphreys, né le 31 octobre 1970, à Birmingham (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. John White, né le 29 mars 1951, à Desborough (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni;
- M. Michael Dennis Parsons, né le 25 août 1950, à Surbiton (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni; et
- M. Francis Eamon Nelson, né le 23 août 1951, à Broxburn (Royaume-Uni) et résident professionnellement au Homelife House, 26-32 Oxford Road, Bournemouth, Dorset BH8 8EZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2014099285/42.

(140118119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

P.H.P. Eleonor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 8, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 167.557.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARIL

Monsieur Fabian PRIEM, ingénieur agronome, né à Schaerbeek (Belgique), le 23 mai 1976, demeurant à L-1750 Luxembourg, 8, avenue Victor Hugo,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "P.H.P. ELEONOR s.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 08 087), avec siège social à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.557, constituée sous la dénomination de "P.H.P. s. à r.l." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C, numéro 1076 du 26 avril 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2013, publié au Mémorial C, numéro 1789 du 25 juillet 2013, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "P.H.P. ELEONOR s.à r.l.".

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-1750 Luxembourg, 8, avenue Victor Hugo.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. al. 1 er . Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associé unique constate que son adresse privée est désormais fixée à L-1750 Luxembourg, 8, avenue Victor Hugo. Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le

bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PRIEM, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2014. Relation: CAP/2014/2514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099349/43.

(140118425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Pharma Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 74, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 46.349.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

den zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Herr Edwin KOHL, Professor, wohnhaft in D-66706 Perl, Biringerstrasse 14.

Welcher Komparent hier vertreten ist durch Herrn Pascal ESPEN, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 4. Juni 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass der Komparent der alleinige Aktionär der Gesellschaft PHARMA SERVICE S.A. ist, mit Sitz in L-5440 Remerschen, 74, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 46.349 (NIN 1994 2200 11312).
- II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg-Eich, am 7. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 132 vom 8. April 1994.

Dass das Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde gemäss Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2001, per Auszug veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1236 vom 27. Dezember 2001.

- III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-) beläuft, eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert vierundzwanzig Euro (EUR 124.-).
 - IV.- Dass die Gesellschaft PHARMA SERVICE S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.
- V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.
 - VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft PHARMA SERVICE S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt der alleinige Aktionär, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft;

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft PHARMA SERVICE S.A. beglichen wurden, und dass er persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist; demnach ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen anzusehen:
- dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;



- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt werden;
 - dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Bevollmächtigte des Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. ESPEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juillet 2014. Relation: ECH/2014/11966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 9. Juli 2014.

Référence de publication: 2014099372/56.

(140118208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Pagilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 58.262.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PAGILUX S.A." (numéro d'identité 1997 22 02 323), avec siège social à L-1136 Luxembourg, rue Philippe II, Place d'Armes, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.262, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 296 du 13 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 octobre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 29 du 11 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Livange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de soixante-huit mille sept cent cinquante euros (\in 68.750.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (\in 31.250.-) à cent mille euros (\in 100.000.-), avec émission de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (\in 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2) Souscription et libération.
 - 3) Modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-huit mille sept cent cinquante euros (€ 68.750.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 31.250.-) à



cent mille euros (€ 100.000.-), avec émission de deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, à savoir:

- a) la société anonyme «TRADEMARK CATERING S.A.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.148,
 - à concurrence de deux cent soixante-quinze (275) actions nouvelles;
- b) la société à responsabilité «NP INVEST s. à r.l.», ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 172.462,
 - à concurrence de deux mille quatre cent soixante-quinze (2.475) actions nouvelles.

Lesquels actionnaires actuels, ici représentés aux fins des présentes en vertu des procurations dont question ci-dessus, ont déclaré souscrire aux susdites deux mille sept cent cinquante (2.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, dans les proportions ci-dessus énoncées et les libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de soixante-huit mille sept cent cinquante euros (€ 68.750.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. al. 1** er. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2014. Relation: CAP/2014/2487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 9 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099364/76.

(140118040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Mercerie Le Fil Doré S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 78.899.

En date du 8 juillet 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Madame Maria ROVIGO a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait à Madame Filomena ROVIGO

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société Mercerie Le Fil Doré S.à.r.l. est la suivante:

Madame Filomena ROVIGO détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099291/13.

(140118342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck